

Se faire + infinitif : valeurs pragmatico-énonciatives d'une construction « agentive »

Candace Veacock-Boisédu

EA 4195 TELEM
Université de Bordeaux, France
luenavee@yahoo.ca

1 Introduction

Dans cet article, nous observerons que la construction périphrastique *se faire + infinitif* au passé composé permet de construire son sujet animé en tant que *participant agentif*. Le passé composé permet de mieux saisir les contraintes d'ordre grammatical et sémantique non seulement réglant la construction, mais également la différenciant du passif en *être*. Notre analyse s'inspire particulièrement d'un passage de Tasmowski-De Ryck & van Oevelen : « [...] quand le tour causatif pronominal se trouve au passé composé, le phénomène provoqué est présenté comme réalisé, ce qui est le cas aussi avec un passif » (1987 : 46). L'*agentivité* fait référence au degré de participation d'un sujet forcément animé dans un processus. Cependant, le terme *agentivité* fait fâcheusement appel à plusieurs notions dont celles d'« animé », de « détermination » (de processus), de « télélicité » et d'« appréciation » selon Culioli (1999 : 100) ainsi que de « responsabilité », de « volonté », d'« intentionnalité », de « contrôle » sans oublier celle de « cause ». Éventuellement remplacée par le terme *immixtion* chez Damourette & Pichon (1936), l'*agentivité* de ces linguistes repose sur quatre types d'*immixtion* d'un sujet animé dans un processus incluant une participation *exécutive*, *causative*, *tolérative* et *connective* (1936 : § 2042). Par *agentivité*, nous faisons référence à « toute représentation linguistique de l'agir, et par extension de l'action, qui est basée sur une schématisation cognitive abstraite de cette action » (Veacock, 2008 : 5). En nous inspirant de l'*agentivité* développée par Culioli (1999) ainsi que les concepts de contrôle et de télélicité développés par Desclés & Guentchéva (1993), l'*agentivité* que nous envisageons ici est celle du sujet animé dans la construction *se faire + infinitif* et non celle de l'éventuel complément d'agent qui fait qu'en elle-même, cette construction est agentive. Tout degré de *participation* du sujet animé engage cette *agentivité* qui se verra renforcée par un ensemble d'indices lexicaux, syntaxiques et contextuels.

1.1 Le manque de consensus

Tout autour de la construction *se faire + infinitif*, tant sur son appellation, son interprétation, sa fonction ainsi que le rôle de son sujet, il y a un manque de consensus dans la tradition française. On retrouve parmi les dénominations : « factitif réfléchi » (Tesnière, 1959), « construction factitive pronominale » (Gaatone, 1983), « causatif pronominal » (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987), « constructions verbales en *se faire* » et « causatifs réfléchis » (Blanche-Benveniste, 2007), ainsi que « construction pronominale réfléchie », « périphrase verbale passive », etc.

Un autre embarras trouvé de manière systématique est la confusion avec des emplois à sens « générique » ou « moyen » dont *se faire + infinitif* manifeste une certaine « prédilection » (Kupferman, 1995 : 75) :

- (1) *Ce verbe peut donc se faire suivre d'un complément de lieu (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 48)*
- (2) *Ces maladies se font souvent traiter à la quinine (Kupferman, 1995 : 69)*
- (3) *Les crimes contre l'enfance se font découvrir toujours trop tard*
- (4) *Ces verdicts se font casser en seconde instance (Kupferman, 1995 : 75, notes)*

Cet « habillage générique » (Kupferman, 1995 : 75, notes) que *se faire + infinitif* permet avec des sujets inanimés, n'est pas possible au passé composé :

(5) **Ce verbe s'est fait suivre d'un complément de lieu*

(6) **Cette maladie s'est fait traiter à la quinine*

(7) **Mon sac s'est fait abîmer dans la pluie*

Limiter l'analyse de *se faire + infinitif* au passé composé permet donc de contraster la construction plus directement avec celle du passif canonique car toutes les deux décrivent un processus « achevé » qui affecte le sujet :

(8) *Paul s'est fait battre lors du match*

(9) *Paul a été battu lors du match*

2 Bilan des traitements de *se faire+infinitif*

Dans l'approche grammairienne (Tesnière, 1959 ; Dubois, 1967), *se faire + infinitif* est systématiquement rapproché du passif canonique en *être*. L'approche linguistique étant moins catégorique, les différentes démarches questionnent l'interprétation obligatoirement « passive » de la construction. Tesnière (1959), par exemple, remarque que le sujet est « l'instigateur » ou « cause première » du phénomène verbal. Ses exemples portent tous un trait violent ou importun (1959 : chap. 110, § 9) :

(10) *Alfred s'est fait tuer*

(11) *Alfred s'est fait battre*

(12) *Alfred s'est fait voler*

(13) *Alfred s'est fait pincer*

À travers ces exemples (10) à (13), l'« action » du sujet *Alfred* est jugée comme non intentionnelle et non consciente, ce qui fait qu'*Alfred* n'est pas tenu pour « responsable ». Pourtant un jugement de « faute » est évoqué, suivant Tesnière, mais une « faute inconsciente » (1959 : chap. 110, § 9). Identifier le sujet comme « l'instigateur » ou « cause première » en ce qui concerne les exemples ci-dessus ne s'avère pas approprié pour le trait violent ou importun. D'ailleurs, le concept de « faute » chez Tesnière s'avère particulièrement inadapté pour l'ensemble des verbes neutres ou positifs :

(14) *Paul s'est fait vacciner pour son voyage*

(15) *Paul s'est fait engager à l'Université York*

Le concept de « faute » n'est donc pas essentiel comme les exemples en (14) et (15) le montrent.

Dubois (1967) donne les phrases suivantes comme équivalentes :

(16) *Il est aimé de ses amis*

(17) *Il s'est fait aimer de ses amis (1967 : 124)*

Les exemples (16) et (17) peuvent effectivement s'employer dans des contextes similaires. Cependant l'exemple (17) mobilise une valeur supplémentaire par rapport à l'exemple (16) car il suggère que le sujet animé ait fait quelque chose pour *se faire aimer*. On ressent donc que le sujet *est devenu* aimé par un certain processus. C'est exactement sur ce point que Spang-Hanssen va prendre le relais.

Spang-Hanssen (1967) souligne que la construction en *se faire + infinitif* « exprime plus nettement l'aspect inchoatif ou l'idée d'un processus » (1967 : 141) et pour cette raison, elle « est particulièrement fréquente quand il s'agit d'actes violents ou désagréables » (1967 : 141-142) :

(18) *Il s'est fait mordre par le moteur [...]*

(19) *Tu sais que le pauvre garçon s'est fait refuser à son examen*

Il est suggéré que « l'emploi de *se faire* + infinitif est la règle, lorsqu'on prédit des ennuis à quelqu'un » (1967 : 142) et du même ordre, lorsque l'on insulte directement quelqu'un avec des « malédictions à la forme impérative » (1967 : 143) :

(20) *Va te faire [...]*

(21) *Allez vous faire bénir chez vos papas milliardaires*

(Spang-Hanssen, 1967 : 143)

La construction en *se faire* + infinitif « sert encore, à l'exclusion de *être* + participe passé, pour la transformation de l'objet indirect de la phrase active en sujet d'une phrase passive » (1967 : 144) :

(22) *Les riches dames mûres se faisaient voler leurs bijoux dans les thés dansant par des gigolos argentins* (1967 : 144)

(23) **Les riches dames mûres ont été volées leurs bijoux* (Gaatone, 1983 : 167)

Enfin, Spang-Hanssen commente brièvement des emplois exceptionnels où figurent des sujets inanimés avec certains verbes de perception comme *entendre* et *sentir*. Des tournures de ce type ont la particularité de ne jamais prendre de *complément d'agent* (1967 : 145) et que tout complément de lieu qui puisse figurer avec *se faire entendre* marquerait « l'endroit où le bruit se produit et non [...] l'endroit où il est perçu » (1967 : 145) :

(24) *Tout à coup un petit bruit s'est fait entendre à côté de moi* (Frantext)

(25) *Deux légères secousses de tremblement de terre se sont fait sentir ici [...]* Ce mouvement du sol s'est fait sentir à Faënza. <http://echo-fabrique.ens-lsh.fr/document.php?id=832&format=search>

Gaatone (1983) parle de « désagréable », terme inspiré de Spang-Hanssen (1967 : 141) pour faire référence au « domaine de la violence physique ou verbale (injures, insultes), celui des actes condamnables aux yeux d'une communauté donnée ou, plus simplement, des événements considérés comme fâcheux par cette même communauté » (1983 : 161). On reconnaît donc que *se faire* + infinitif est particulièrement employé avec des verbes « à trait désagréable ». Selon lui, la construction permet deux interprétations ou lectures dont une « active » et l'autre « passive ». Dans cette perspective, les verbes « à trait désagréable » se prêtent bien à la « lecture passive ». Toutefois cette dernière lecture est toujours « supplémentaire » car « la lecture active [...] est toujours possible, bien qu'elle ne soit pas très probable » (1983 : 169). Il souligne qu'il est « 'anormal' d'admettre qu'un être humain soit l'instigateur volontaire de processus dont il serait lui-même la victime » (1983 : 170) :

(26) *Roland s'est fait arrêter hier* (1983 : 169)

(27) *Roland s'est fait cambrioler* (1983 : 170)

(28) *Roland s'est fait taper dessus* (1983 : 172)

Les sujets en (26) à (28) ne sont pas des instigateurs. Mais d'après Gaatone, avec *se faire* + infinitif on « réfère néanmoins à un patient 'responsable', dans une certaine mesure, du procès exprimé par le verbe » (1983 : 166). Il est suggéré que c'est la construction qui ajoute cette « nuance sémantique », c'est-à-dire la « responsabilité du sujet » (1983 : 166). Ce point est à l'opposé de celui de Tesnière pour qui le sujet est précisément *l'instigateur* sans être *responsable* :

(29) *Roland s'est fait écraser par un train*

(30) *Roland a été écrasé par un train* (Gaatone, 1983 : 165)

D'après Gaatone, *Roland* est plus ou moins impliqué dans son accident dans *se faire écraser* ; il en est le « patient actif » alors que dans la forme passive, il en est « patient passif » donc la victime totale de l'action. Dans cette optique, aucune responsabilité peut lui être attribuée dans l'exemple (30) comme dans l'exemple (29). À l'opposé, dans le cas des « verbes pronominaux régulièrement », le « sujet grammatical

y représente [...] l'instigateur d'un procès dont l'acteur est un autre, mais dont il est en même temps le patient ou le destinataire » (1983 : 164) :

(31) *Roland s'est fait soigner*

(32) *Roland s'est fait acheter le journal*

Cette fois-ci, *Roland* dans les exemples (31) et (32) est construit comme l'instigateur volontaire d'un processus qui retombe sur lui. Dans d'autres cas, *se faire + infinitif* « constitue un bon procédé pour pallier la carence du passif » en ce qu'elle permet de mettre « l'objet second » en position de sujet (1983 : 167) :

(33) *Un confrère s'est fait infliger une leçon de convenances à l'occasion d'une question malvenue*
(1983 : 167)

(34) **Un confrère a été infligé une leçon...*

Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) reprennent Gaatone en défendant l'idée selon laquelle l'interprétation active ne serait jamais pleinement écartée. D'après ces linguistes, la construction est toujours causative : « C'est dans l'idée de participation obligée d[u] S[ujet] dans l'instauration d'une situation [...] l'explication du fait que le causatif pronominal paraît exiger un S[ujet] animé » (1987 : 48). Pour expliquer les différences d'interprétation, une distinction est faite entre la « lecture causative » (ou « réfléchie ») et la « lecture passive ». Dans la lecture causative, le sujet animé serait perçu comme volontairement responsable pour le processus. Dans la lecture passive, ce sujet reste quand même responsable mais quelque part de manière involontaire :

(35) *Julie s'est fait virer après seulement 6 mois*

(36) *Paul s'est fait coincer les doigts dans la porte*

(37) *L'accusé s'est fait condamner* (1987 : 45)

Tasmowski-De Ryck & van Oevelen précisent que « la notion de responsabilité ou de participation d[u] S[ujet] à la situation déclenchée doit être récupérée à travers un jugement de valeur de la part du sujet d'énonciation » (1987 : 50). Ce point rejoint Culioli pour qui l'agentivité, comme nous l'avons vu, inclut un jugement d'appréciation. Ici, ce serait donc « le jugement de l'énonciateur portant sur la participation d[u] S[ujet] » ou « à propos de la façon dont [le] S[ujet] a déterminé la situation » (1987 : 50). En ce qui concerne le pronom réfléchi, le « *se* est nécessairement coréférentiel avec de l'animé » et « renvoie à l'agent provocant en personne » (1987 : 54) :

(38) *Il a été expulsé du club par le préposé*

(39) *Il s'est fait expulser du club par le préposé* (1987 : 40)

L'exemple (39) vise donc l'agent provocant. Suivant ainsi l'argumentation de Gaatone (1983), Tasmowski-De Ryck & van Oevelen insistent sur le fait que « le sujet global du causatif pronominal n'est pas patient au même titre que le sujet d'une construction passive » (1987 : 42). Il est observé que les verbes qui impliquent un sujet dont l'activité est « nécessairement volontaire [...] que le sujet domine, qu'il initie et interrompt comme il l'entend » ainsi que les verbes « désignant des activités involontaires [et] en principe incontrôlables » n'admettent pas la construction en *se faire + infinitif*. Il découle de cette analyse que les verbes où le sujet peut « mettre en train [le processus] par des moyens efficaces » (1987 : 44) entrent dans la construction.

Kupferman (1995) questionne la caractérisation de *causatif* en ce qui concerne certains emplois de la construction qui excluent toute participation ainsi que toute responsabilité du sujet. Selon lui, « [l]a morphologie en *se faire* autorise une lecture causative réfléchie où le sujet est un 'instigateur', c'est-à-dire un agent » (1995 : 60) :

(40) *Le pauvre s'est fait étrangler par le tueur* (1995 : 67)

(41) *Paul s'est fait blesser à la hanche par son adversaire* (1995 : 68)

Il précise cependant que le sujet « n'est ni nécessairement responsable du procès, ni obligatoirement humain, et l'action décrite par le prédicat-hôte n'est pas toujours violente » (1995 : 57). Kupferman propose qu'il y ait deux constructions « hétérogènes » en *se faire* + *infinitif* : une « causative réfléchie » et une « passive ». Ce serait la construction passive en *se faire* qui est « devenue homonyme » et « sémantiquement indépendante de la construction causative réfléchie » (1995 : 57). Évoquant le « désagréable », Kupferman estime que la construction passive en *se faire* « s'attache autant à de prédicats dénotant des actes agréables » (1995 : 77) :

(42) *Eva s'est fait bien accueillir / acclamer / applaudir / [...] remarquer pour sa beauté*

Il formule que la construction passive « a pu se spécialiser dans les rôles 'désagréables' » (1995 : 77) à cause de sa concurrence à la fois avec le passif en *être* et la construction réfléchie en *se faire* où le sujet structural est l'Agent. Encore une fois, le « sujet structural » animé dans la construction en *se faire* + *infinitif* se voit explicitement attribuer le rôle d'Agent. Dans l'exemple suivant, une lecture causative réfléchie n'est pas exclue ce qui fait qu'*Eva* « est alors Agent » (1995 : 79) :

(43) *Eva s'est fait écraser avec plaisir*

Se faire + *infinitif* est de fait une construction agentive qui « sélectionne le rôle thématique Agent » et non celui de Cause (1995 : 67) :

(44) *Léa s'est fait décoiffer par Max*

(45) **Léa s'est fait décoiffer par le voyage*

(46) *Marie s'est fait assaillir par ce garçon / *par le doute*

Léa dans l'exemple (44) ne peut *se faire décoiffer* que par un animé vu l'irrégularité de l'exemple (45). De même que dans l'exemple (46), *Marie* ne peut pas *se faire assaillir* par le doute. Il s'agit, en plus, d'une lecture passive pour ces exemples. Kupferman réfute tout élément de cause dans la lecture passive signalant que « les éventuels effets causatifs sont dérivés, et non inhérentes à la construction » (1995 : 59). C'est ainsi qu'il théorise qu'il y ait en effet deux constructions bien distinctes.

Baudet, Cordier & François (1997) parle du « haut degré d'indétermination » (1997 : 249) de la construction en *se faire* + *infinitif*. Dans une analyse expérimentale, ils proposent que la construction *A se fait V_{inf} (par B)* « a pour propriété de permettre trois types d'interprétations » (1997 : 251) : une interprétation *causative / intentionnelle*, une interprétation *causative / non intentionnelle* et une interprétation *non causative / non intentionnelle*. Selon eux, soit « [...] la conceptualisation de la causativité et de l'intentionnalité [sont] comme deux propriétés autonomes [soit] comme deux modulations d'un même concept : l'implication d'un être animé dans le déroulement d'un procès » (1997 : 250).

L'interprétation *causative / intentionnelle* met en scène un participant A qui « a intentionnellement fait en sorte que B accomplisse sur lui/elle (c.à.d. A) l'action V » (1997 : 251). *Marie* dans l'exemple (47) accomplit donc « une action causatrice réfléchie indirecte » (1997 : 255) :

(47) [*Pour paraître plus jeune*], *Marie s'est fait retendre la peau*

Dans l'interprétation *causative / non intentionnelle*, « A a agi de telle sorte que B a accompli sur lui/elle l'action V sans que cette action fait partie d'un plan d'action de A » (1997 : 251) :

(48) [*En cherchant à rattraper son ballon sur la chaussée*], *l'enfant s'est fait renverser par une voiture*

Pour ainsi dire, « en s'engageant sur la chaussée, l'enfant accomplit une action 'intempestive' qui lui confère le statut de causateur non-intentionnel de l'accident dont il est victime » et l'on parle de « causation intempestive » (1997 : 254).

Enfin, dans l'interprétation *non causative / non intentionnelle* « A est le patient de l'action V accomplie par B (sans avoir lui-même accompli une action permettant ou favorisant l'accomplissement de V) » (1997 : 251) :

(49) *Marie s'est fait tuer dans un accident de la route*

En ce qui concerne l'exemple (49), selon ces linguistes, il peut y avoir une certaine ambiguïté entre leurs deuxième et troisième interprétations : Pourquoi employer *se faire + infinitif* dans le cas d'une implication à la fois non causative et non intentionnelle du sujet quand le passif canonique exprime précisément cette réalité ?

(50) *Marie a été tuée dans un accident de la route* (1997 : 251)

Encore une fois, les limites du passif en français sont évoquées: « le passif français n'a pas le pouvoir de convertir un objet indirect en sujet » (1997 : 252) :

(51) *Marie s'est fait arracher son sac par un voyou*

(52) **Marie a été arraché(e) son sac par un voyou*

Ils estiment qu'« [i] est donc logique que cette construction factitive qui à l'origine présuppose une participation causative du référent du sujet, puisse perdre cette présupposition par analogie avec les cas où elle se substitue à la voix passive » (1997 : 252).

Martin (2002) remet en question Kupferman (1995) sur plusieurs points. D'abord elle vise à élaborer les distinctions entre le passif en *être*, la construction *faire + infinitif* et la construction *se faire + infinitif*. Elle cherche à expliquer pourquoi certains prédicats psychologiques s'associent mieux à la construction factitive pronominale. Martin propose que les constructions factitives (pronominale et non pronominale) aient un point commun en ce qu'elles décrivent deux éventualités là où la construction passive en *être* ne décrit qu'une éventualité. Par rapport à *se faire+infinitif*, Martin veut attirer l'attention sur le fait que la construction semble introduire deux événements distincts dont le deuxième peut être inachevé. Ce point s'inspire d'un exemple de Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987 : 47) :

(53) *Il s'est fait conduire à la gare mais il a très vite changé de destination quand il a vu ce qui s'y passait*

Dans le cas de *se faire conduire*, l'arrivée à un endroit spécifique n'est qu'un événement secondaire. Il y a donc un « événement préparatoire » avec *se faire+infinitif* qui est absent avec le passif en *être* ce qui fait que la première éventualité est nécessaire pour provoquer la deuxième. C'est ainsi que l'on peut affirmer le premier événement causatif et nier l'implication que le second événement ait eu lieu (2002 : 222-223). On mobilise donc un certain nombre d'implicatures sur « la relation causale entre les deux éventualités » (2002 : 239) ainsi que la responsabilité et la co-responsabilité d'un événement. Elle conclut que les prédicats psychologiques qui excluent toute participation du sujet marchent moins bien avec *se faire + infinitif* :

(54) *Marie s'est fait séduire par Pierre*

(55) *Marie s'est fait encourager par Pierre*

(56) **Marie s'est fait marquer par Pierre*

(57) **Marie s'est fait indigner par Pierre*

(Martin, 2002 : 212-213)

Il est à noter que l'exemple (56) comporte un verbe psychologique même si on peut y « attribuer une interprétation active (masochiste) » comme souligne Gaatone pour l'exemple suivant :

(58) *Roland s'est fait gifler par sa maîtresse* (1983 : 169)

Ce point sur les prédicats psychologiques qui excluent une participation s'inspire directement de Tasmowski-De Ryck & van Oevelen qui défendent l'idée selon laquelle « si la situation ne peut pas être

la conséquence d'un comportement ou d'une caractéristique déterminante d[u] S[ujet], le causatif pronominal est inacceptable » (1987 : 46). Dans l'exemple suivant, le « # signifie que l'énoncé est peu vraisemblable ou exclu dans le contexte indiqué » (1987 : 55) :

(59) #[sic] *Jean s'est fait choquer / dérouter / impressionner...* (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 46)

L'article de Labelle (2002) en anglais présente des arguments en faveur d'une lecture passive même si la construction en *se faire + infinitif* est, selon elle, structurellement causative. Cet héritage formel ne veut pas dire qu'il y ait nécessairement une lecture causative. Dans cette perspective, qui suit en gros la démarche de Kupferman (1995), la lecture causative reste accessible où le sujet est l'instigateur de l'événement. Cependant, il n'y a pas de cause véritable dans la lecture passive. Labelle évoque brièvement le travail de Martin (2002) en réfutant particulièrement sa proposition que *se faire + infinitif* mobilise deux événements distincts. La « responsabilité » dont Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) et Gaatone (1983) parlent est également réfutée et ceci avec des exemples trouvés sur Internet montrant des sujets inanimés échappant donc à ce critère :

(60) *Notre gentil projet de loi s'est fait adopter dans sa première mouture* (2002 : 16)

(61) *Ce film s'est fait massacrer au nom de l'esthétisme* (2002 : 16)

Kokutani (2005) propose « une analyse unie » de la construction *se faire + infinitif* en l'attribuant cinq lectures : 1) dynamique ; 2) factitif-bénéficiaire ; 3) causatif (désagréable) ; 4) passif-fataliste ; et 5) spontané. Afin de lier ces cinq lectures, la notion de « caractérisation causale » (2005 : 210) est introduite. Cette notion est censée englober et surpasser une « notion similaire », celle de la « responsabilité du sujet » (2005 : 214) qui est largement employée par Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987). Kokutani souligne que la notion de « responsabilité » du sujet « parce qu'il est là » (2005 : 215) lors d'un événement serait mieux expliquée par la « caractérisation causale ».

(62) *...des personnes qui n'avaient rien à voir avec la manifestation, des passants, se sont fait bousculer, pourchasser à cheval et même matraquer dans certains cas* (2005 : 218)

L'exemple (62) montre qu'il est en fait « difficile de prendre le sujet global pour l'auteur de la cause, ou pour 'responsable' de l'événement exprimé » (2005 : 214). Cependant avec la notion de la « caractérisation causale », le sujet est toujours en cause parce qu'il est là, c'est-à-dire le « sujet [est] localisé dans le contexte, dans la progression des événements » (2005 : 216). Les facteurs de la « caractérisation causale » incluent « une haute transitivité » de l'événement; un sujet grammatical de « plus souvent humain / animé », « dynamique » et « volontaire » (à la phrase active correspondante), ainsi que manifestant « un certain trait suffisant (soit générique, soit temporaire) pour mener à l'événement ». Enfin ce sujet peut « être influencé non seulement physiquement mais aussi psychologiquement » (2005 : 217). La « caractérisation causale » permettrait donc de voir dans les cinq interprétations un élément de causation qui rapprocherait la construction en *se faire + infinitif* à la construction factitive non pronominale en *faire + infinitif*.

En ce qui concerne les cinq lectures, le sujet est à la fois « l'instigateur » et « l'expérimenteur » dans la « lecture dynamique » :

(63) *Je me suis fait vomir*

Pour la deuxième lecture, c'est-à-dire *factitif-bénéficiaire*, Kokutani signale simplement qu'elle « pourrait parfaitement s'analyser à partir de la sémantique de 'faire + inf.' factitif » (2005 : 212) sans d'autres précisions. La lecture *causatif (désagréable)* est réservée aux processus construits comme désagréables pour le sujet excluant de fait la lecture *factitif-bénéficiaire*. La lecture *passif-fataliste* serait « comme une simple variante de la lecture 'causatif (-désagréable)' » (2005 : 219) qui suit l'argumentation de Tasmowski-De Ryck & van Oevelen (1987) mais avec « la notion de 'caractérisation causale' au lieu de celle de 'responsabilité' ». (2005 : 219). Enfin, la lecture *spontanée* sera réservée aux verbes de perception et des « verbes de pensées » (2005 : 220) mettant en jeu des sujets inanimés et auxquels on peut difficilement ajouter un complément d'agent :

(64) *Les éclairs et le tonnerre se sont fait voir et entendre en différents temps (2005 : 219)*

Dans cette perspective, la notion de contrôle est écartée et sans d'autres précisions : « le contrôle ne sert à l'analyse de 'se faire + inf.' que sous réserve » (2005 : 210). Enfin, plusieurs exemples mettant en jeu des temps verbaux variés ne permettent pas de voir dans la construction *se faire + infinitif* à sujet animé l'ampleur de la participation du dit sujet dans le processus décrit par le verbe.

Blanche-Benveniste (2007) limite son analyse de *se faire + infinitif* « aux formules apparentées aux 'datifs', moins souvent étudiées que celles qui sont apparentées à des accusatifs » (2007 : 156). Elle défend que « les sujets de *se faire+infinitif* sont toujours [+individuels] et [+animés] » (2007 : 161). L'acceptabilité des sujets inanimés, non seulement avec certains verbes de perception (ci-dessous) mais également avec les tournures à valeur générique (ci-dessus), n'est pas abordée. Elle soutient que « la tournure *se faire* est indifférente » à « la volonté du sujet » (2007 : 164) et que « les effets d'activité ou de passivité n'ont rien à voir avec la syntaxe de *se faire* mais qu'ils dépendent entièrement du lexique mis en jeu et des contextes de discours » (2007 : 164). Selon elle, « *se faire donner quelque chose* est impossible pour un non-humain » (2007 : 161) ce qui est ouvert au débat pour les exemples (66) et (67) ci-dessous :

(65) **[L]a maison se fera donner un coup de peinture (2007 : 161)*

(66) *Le chien s'est fait donner son repas en aboyant (Veacock, 2008 : 16)*

(67) *Le chien s'est fait donner un câlin / à manger / à boire (Veacock, 2008 : 16)*

En effet, *se faire + donner* marche très bien avec des sujets représentant des collectifs d'humains :

(68) *Le syndicat s'est fait donner le droit de grève*

(69) *Le gouvernement s'est fait donner plusieurs nouveaux pouvoirs*

La notion de « contrôle de l'action » est évoquée par Blanche-Benveniste : « En comparant les verbes qui acceptent ou refusent la tournure, on note une différence sémantique qui n'est pas tout à fait celle du 'contrôle de l'action', mais qui en est proche : la possibilité de 'déléguer' l'action à un intermédiaire » (2007 : 163). Tous les exemples suivants montrent des sujets qui ne contrôlent pas entièrement la situation :

(70) *Ils se sont fait promettre une sortie*

(71) *Elle s'est fait enseigner le russe*

(72) *Ils se sont fait donner la maison*

(Blanche-Benveniste, 2007 : 163)

Blanche-Benveniste énumère un certain nombre de « verbes privilégiés » dans la construction en *se faire + infinitif* « issue d'un datif » : verbes de donation (tels que *se faire apporter, envoyer, livrer...*) verbes de communication (*se faire communiquer, expliquer, raconter...*), « verbes à datif 'partitif' » (tel que *se faire couper les cheveux...*) ainsi que les deux versions, bénéfactive et détrimentive, du « datif d'intérêt » (2007 : 167-169). Il est remarqué que le datif d'intérêt à caractère bénéfactif « induit automatiquement un rôle plutôt actif du sujet » (2007 : 169) tandis que celui qui est à caractère détrimentif « induit un rôle passif » du sujet (2007 : 169).

Veacock (2008) propose une analyse comparative de *se faire, se laisser* et *se voir + infinitif*. Ces trois constructions marquent ensemble une « graduation de l'agentivité » de leurs sujets animés et leurs *modi operandi* ou degrés de participation à l'événement décrit par le verbe. *Se faire + infinitif* présente particulièrement des affinités avec la construction factitive non pronominale en *faire + infinitif* :

(73) *Paul a fait faire un costume*

(74) *Paul s'est fait faire un costume*

Rappelons que selon Culioli, l'*agentivité* mobilise les notions d'*animé*, de *détermination* (de processus), de *télicité* et d'*appréciation* (1999 : 100). L'exemple (73) mobilise un sujet animé qui détermine un

processus sécable en séquences conceptuellement distinctes (contact avec un couturier, prise de mesure, achats de matériau, essayage, paiement, etc.), et donc de télicité. En ce qui concerne *l'appréciation*, ce n'est que l'exemple (74) qui nous donne accès au bénéficiaire du costume et l'on estime globalement que l'événement est bénéfique pour *Paul*. Ces cas de figure où *se faire + infinitif* mobilise l'appréciation bénéfique ne posent pas de problème particulier. L'inconvénient de *se faire + infinitif* arrive lors de « l'appréciation préjudiciable » (2008 : 9) où le rôle de bénéficiaire est exclu, forçant ainsi une lecture passive. Une fois le rôle de bénéficiaire écarté, la construction factitive non pronominale est exclue et le jeu d'opposition avec *se faire + infinitif* s'effectue avec le passif canonique en *être* :

(75) *Julie a été écrasée*

(76) *Julie s'est fait écraser* (2008 : 18)

Enfin, comme il a été souvent noté, le problème des verbes de donation entrant dans *se faire + infinitif* montre que la construction permet de topicaliser l'objet indirect (2008 : 10) :

(77) *Paul s'est fait donner un livre par Marie*

(78) **Paul a été donné un livre par Marie*

Cependant, un rapprochement à *faire + infinitif* n'est nullement exclu car on peut paraphraser l'exemple (77) en « *Paul* ait fait en sorte que, par quelque moyen que ce soit, *Marie* lui donne un livre » (2008 : 10). Dans une hiérarchisation d'agentivité, *se faire + infinitif* ne permet pas un sujet animé pleinement exécutif et contrôlant, mais permet cependant un « schéma participatif » et donc agentif (2008 : 18), c'est-à-dire de mettre en cause un sujet animé avec des degrés variables d'agentivité, de télicité et de contrôle :

(79) *Julie s'est fait relooker*

On construit le sujet dans l'exemple (79) comme « causatif (télique) », avec un jugement d'appréciation bénéfique ainsi que manifestant un « contrôle partiel ». Dans l'exemple (80), par contre, on construit le sujet comme « causatif (atélique) » avec un jugement de préjudice où le sujet ne manifeste aucun contrôle sur l'événement :

(80) *Julie s'est fait écraser*

Enfin dans l'exemple (81), on construit le sujet comme *agissant par inadvertance* ce qui fait que l'on ne lui attribue pas de télicité. Un jugement d'appréciation préjudiciable ou neutre est mobilisé en fonction du contrôle potentiel que le sujet manifeste.

(81) *Paul s'est fait avoir*

3 Au carrefour de la passivité et de la causativité

À cause de sa place au « carrefour de la passivité et de la causativité » (Veacock, 2008 : 9), la construction en *se faire + infinitif* se voit proposer des valeurs et interprétations divergentes : par exemple, l'équivalent du passif en *être* ; recouvrant certains emplois du passif en *être* mais avec des informations « supplémentaires » que cela soit une « faute », une « responsabilité » ou la simple identification de « l'instigateur ». On retrouve souvent donc la caractérisation de « tour causatif » et qu'elle suscite, comme nous l'avons vu, deux, voire trois lectures, voire cinq lectures. Enfin, qu'il y ait véritablement deux constructions devenues homonymes reste unique comme hypothèse.

Également, la caractérisation du rôle du sujet entrant dans la construction varie de « l'instigateur et non l'agent de l'action » ; « cause première » (Tesnière, 1959 : chap.110, §9) ; « patient instigateur » (à la lecture active) ou « patient actif » (Gatone, 1983 : 165) ; « patient 'responsable' » (à la lecture passive) ou « patient passif » (Gatone, 1983 : 165-166) ; « l'agent provocant en personne » (à la lecture causative) (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 54) ; « (involontairement) responsable du phénomène déclenché » (à la lecture passive) (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 54) ;

« bénéficiaire » (Blanche-Benveniste, 2007) : « [l]e *se* est à interpréter uniquement comme un bénéficiaire », etc.

La plupart de ces analyses évoquent une éventuelle activité ou rôle causatif du sujet animé entrant dans la construction *se faire* + *infinitif* qui ne soit jamais totalement écarté en dépit d'une lecture « passive ». Cependant, nous maintenons que la construction permet de mettre en scène un sujet *agentif*, c'est-à-dire un sujet dont le comportement antérieur est toujours mis en cause par rapport au passif en *être*. *Se faire* + *infinitif* permet d'identifier l'agentivité préparatoire du sujet animé qui vise des conséquences bénéfiques (d'où l'appellation de « causative », « active », « intentionnelle » ou « réfléchie »). Mais *se faire* + *infinitif* permet également d'identifier l'agentivité antécédente du sujet animé amenant ou justifiant des conséquences fâcheuses pour lui (d'où l'interprétation « passive » forcée). Dans tous les cas de figure, le sujet animé de la construction *se faire* + *infinitif* est construit en tant que faisant quelque chose avant que certaines conséquences ne retombent sur lui. Les notions de « cause », de « responsabilité », et de « volonté » et de « faute » sont donc supplémentaires et n'accaparent pas l'agentivité primaire du sujet animé dans *se faire* + *infinitif*.

4 Le sujet animé et la structure des événements encodés

Utiliser « l'instigateur » ou « cause première » (Tesnière, 1959) ainsi que « responsable » pour qualifier le rôle du sujet animé dans des événements « désagréables » est pervers dans les cas de *se faire violer*, *se faire séquestrer*, etc. Nous devons catégoriquement refuser ces étiquettes dans l'ensemble ou bien limiter leur portée. C'est en examinant la structure des événements que nous pouvons attribuer ou non ces étiquettes à une structure d'événement.

Le choix d'emploi de la construction *se faire* + *infinitif* semble largement dépendant des propriétés des entités ainsi que des événements encodés. En effet, *se faire* + *infinitif* met en scène au moins quatre types d'événements distincts donnant conséquemment quatre archétypes du *mode opératoire* de son sujet animé. Établissons une liste de critères de la manière dont le sujet animé est construit énonciativement dans *se faire* + *infinitif*. Cette liste nous permettra d'évaluer chaque type de situation. Notons que les critères suivants ne figurent pas forcément dans l'ordre de leur importance :

- a. « l'instigateur » ou « initiateur » d'un processus
- b. l'agent « indirect » du processus impliquant un ou plusieurs agents pour sa réalisation
- c. agissant « volontairement » et « intentionnellement »
- d. « responsable » de ce qui lui arrive
- e. « bénéficiaire » de l'événement réalisé
- f. manifestant un degré élevé de contrôle
- g. manifestant un degré élevé de télélicité

4.1 Le cas de figure « sous-traitance »

Ce terme nous est inspiré de Blanche-Benveniste : « On pourrait proposer de passer directement de *je fais un jardin* à *je me fais faire un jardin*, comme si *se faire* était une sorte de marque grammaticale de la 'sous-traitance' » (2007 : 171).

(82) *Marie s'est fait retendre la peau par un chirurgien réputé* (Baudet, Cordier & François, 1997 : 255)

Comme le signalent Baudet, Cordier & François : « Le plan d'action de Marie inclut l'intervention chirurgicale » où elle aurait donné « à x l'instruction de lui retendre la peau » (1997 : 255). Gaatone mentionne le mot « connivence » (1983 : 169) :

(83) *Une de mes copines s'est fait percer la langue*

(84) *Elle s'est fait couper les cheveux (Blanche-Benveniste, 2007 : 164)*

Dans la structure de ce type, le sujet construit remplit l'ensemble des critères (a-g), c'est-à-dire en tant que : « l'instigateur » ou l'agent « indirect » du processus impliquant un ou plusieurs agents pour sa réalisation ; agissant « volontairement » et « intentionnellement » ; « responsable » de ce qui lui arrive ; « bénéficiaire » de l'événement réalisé ; et manifestant un degré élevé de contrôle et de télélicité sur le processus. Ceci explique la caractérisation par Baudet, Cordier & François (1997) d'une interprétation *causative* et *intentionnelle*. Selon Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, le « S[ujet] agit volontairement en employant des moyens adéquats pour mettre en branle un processus qui l'affecte » (1987 : 43). Ici le processus déclenché est construit énonciativement comme envisagé dans sa globalité par le sujet (c'est-à-dire comprenant la participation souhaitée, anticipée et nécessaire d'un ou plusieurs agent(s) additionnel(s) qui peuvent être précisés) :

(85) *Ma copine s'est fait percer la langue par son frère*

(86) *Elle s'est fait couper les cheveux par le coiffeur le plus jeune de l'équipe*

4.2 Le cas de figure « agréable » ou « propice »

(87) *Roland s'est fait acheter le journal (Gatone, 1983 : 164)*

Dans ce cas de figure, on ne construit pas énonciativement de véritable processus déclenché. Cependant, le sujet est construit en tant qu'agissant « volontairement » et « intentionnellement ». Du fait, il est construit en tant que « bénéficiaire » et « responsable » de ce qui lui arrive. Ici, *Roland* par quelque moyen que ce soit a réussi à ce qu'on lui achète un journal. C'est la même chose pour les exemples suivants :

(88) *Paul s'est fait nommer directeur en 2003*

(89) *Nicolas s'est fait augmenter de 170%*

Si on revient à notre liste de critères (a-g) ci-dessus, vu qu'il n'y a pas de véritable processus en cause, la portée des critères *b* (l'agent « indirect » du processus impliquant un ou plusieurs agents pour sa réalisation), *f* (manifestant un degré élevé de contrôle) et *g* (manifestant un degré élevé de télélicité) est réduite.

4.3 Le cas de figure « désagréable »

(90) *Julie s'est fait casser deux dents par son adversaire de karaté*

(91) *Je me suis fait refuser l'entrée (Blanche-Benveniste, 2007 : 164)*

(92) *Je me suis fait déchirer mon pantalon (Blanche-Benveniste, 2007 : 171)*

Le sujet dans ce cas de figure échappe aux critères (a-g) ci-dessus. Le sujet n'est ni « l'instigateur » ni l'agent « indirect » ni agissant « volontairement » et « intentionnellement » ni « responsable » et ni « bénéficiaire ». D'ailleurs, il n'y a pas de véritable processus déclenché et le sujet est construit avec une absence de contrôle et de télélicité sur ce qui lui arrive. Il s'agit donc de se focaliser sur un événement « désagréable » pour le sujet. C'est pourquoi, il n'y a pas de conséquences imaginables prévues ou faisant partie des « plans d'action » du sujet. Le statut de *bénéficiaire* n'est donc plus sémantiquement accessible car le sujet est désormais construit en tant que « patient passif » (Gatone, 1983 : 165).

Cependant, on trouve le cas « désagréable » avec justification :

(93) *Trop mou, Jean s'est fait évincer du poste de président (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 50)*

(94) *Il s'est fait voler son poste de radio (bien malgré lui) (Blanche-Benveniste, 2007 : 166)*

Même si les « plans d'action » du sujet ne sont pas forcément mis en cause, le sujet est ici construit en tant que « patient actif » (Gaatone, 1983 : 165) avec une faible « culpabilité » en cause et ceci sans pour autant être un « patient instigateur » (Gaatone, 1983 : 165) de quoique ce soit.

4.4 Le cas de figure « incitatif »

(95) [...] *le gangster s'est fait arrêter à la sortie de la banque* (Baudet, Cordier & François, 1997 : 252)

(96) *Il s'est fait prendre en flag* (oral)

(97) *Il s'est fait griller / choper* (oral)

(98) *Le fameux escroc s'est fait interdire l'entrée au casino*

Le sujet dans les événements de ce type n'est pas construit comme l'instigateur d'un processus. Il y a une absence de télélicité et le sujet n'est plus *l'agent indirect d'un processus planifié et qui implique un ou plusieurs agents supplémentaires*. Cependant le contexte prévoit que le sujet ait agi en quelque sorte *volontairement et intentionnellement* dans un premier temps, soit par *incitation intempestive*, soit par *inadvertance*. De ce fait, le sujet est construit en tant que *responsable* des conséquences qu'il subit. Il « mérite » au moins les conséquences *désagréables*, comme s'il récolte ce qu'il a semé. On peut dire que l'action du sujet est construite comme si elle *crée d'une fenêtre d'opportunité* qui légitime le juste retour. Le sujet manifeste donc un certain contrôle potentiel car on conçoit qu'il aurait pu empêcher, par une autre voie d'action ou de comportement, la suite.

4.5 L'indéterminé

(99) *Le ministre s'est fait huer par le public* (Gaatone, 1993 : 37)

(100) *Roland s'est fait soigner par un excellent médecin* (Gaatone, 1983 : 165)

(101) *Je me suis fait opérer* (Blanche-Benveniste, 2007 : 165)

Malgré les quatre types d'événements distincts ci-dessus, il arrive que dans certains emplois de *se faire + infinitif*, le degré d'implication du sujet est *indéterminé*. On ne peut pas dire à quel point *le sujet y est pour quelque chose*. Cependant on peut dire ce qu'il n'est pas : le sujet n'est pas construit en tant qu'instigateur d'un processus ce qui fait que, conséquemment, il n'est pas *l'agent indirect d'un processus planifié et qui implique un ou plusieurs agents supplémentaires pour sa réalisation*. On ne peut trancher ni sur la volonté ni sur l'intentionnalité du sujet et le statut de bénéficiaire est exclu. La nature de son contrôle sur l'événement est également ambiguë. C'est pour ces raisons qu'il est difficile d'assigner une *responsabilité définitive* face aux conséquences éventuelles favorables ou désagréables de l'événement.

Et pour cause, si l'énonciateur voulait absolument construire le sujet comme si « il n'y est pour rien » (Baudet, Cordier & François, 1997), on attendrait le passif en *être* :

(102) [...] *le boxeur s'est fait battre aux points* (Baudet, Cordier & François, 1997 : 276)

(103) *Le boxeur a été battu aux points*

(104) [...] *le tennisman s'est fait applaudir par la foule* (Baudet, Cordier & François, 1997 : 277)

(105) *Le tennisman a été applaudi par la foule*

Les sujets animés en (102) et en (104) manifestent toujours plus d'agentivité que de passivité. Même si on ne prévoit pas que le *boxeur* voulait perdre en (102), la construction véhicule plus d'informations sur sa participation que dans l'exemple (103). Le *tennisman* en (104) a certainement cherché à *se faire applaudir*, nuance absente dans (105). On a donc affaire à des sujets impliqués dont la nature de cette implication reste largement indéterminée.

5 Le sujet inanimé et la structure des événements encodés

À part avec certains verbes de perception, des sujets inanimés entrent difficilement dans la construction *se faire* + *infinitif* :

(106) **Son piano s'est fait abîmer par les déménageurs* (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 48)

(107) **Les jouets se sont fait écraser par le train* (Gaatone, 1983 : 167)

Tasmowski-De Ryck & van Oevelen offrent comme acceptable l'exemple suivant :

(108) *Ce verbe peut donc se faire suivre d'un complément de lieu* (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 48)

Ces linguistes remarquent qu'« avec un modal épistémique, la construction serait rejetée » (1987 : 49) :

(109) ?**Dans le manuscrit original, ce verbe peut / doit s'être fait suivre par un complément de lieu, effacé par la suite*

De nouveau, au passé composé les exemples (108) et (109) sont agrammaticaux. En effet, une valeur générique est dégagée approchant ainsi la construction à la construction moyenne.

Ce ne sont donc que certains verbes de perception comme *entendre* et *sentir* qui permettent des sujets inanimés :

(110) *Si ce n'est quelque chant d'oiseau, bruit de vie ne s'est fait entendre* (Frantext)

(111) *Un souhait de formations s'est fait sentir* (www.participation-brest.net/article534.html)

(112) *La différence de niveau s'est fait sentir tout au long du match.* (tennis) (www.rtl.fr/sports/article.asp?dclid=538566)

Cependant, il y a des contraintes supplémentaires sur l'agent : l'agent explicite est interdit :

(113) **Le bruit de l'ambulance s'est fait entendre par nous*

(114) **Un souhait de formations s'est fait sentir par les employés*

(115) **La différence de niveau s'est fait sentir par l'équipe*

6 Restrictions sur *se faire* + *infinitif* au passé composé

L'interprétation passive impersonnelle est formellement exclue. Il faut obligatoirement un « sujet lexical » comme spécifie Muller (2002) d'après Kupferman (1995) :

(116) **Il s'est fait conclure à un non-lieu* (Kupferman, 1995 : 70)

(117) *Il a été conclu à un non-lieu* (Muller, 2002 : 230)

(118) **Il s'est fait dormir dans ce lit* (Kupferman, 1995 : 70)

(119) **Il s'est fait surseoir à l'exécution du projet* (Kupferman, 1995 : 70)

Le sujet lexical se voit limité aux entités *animées* et de préférence *humaines* :

(120) **Les récoltes se sont fait détruire*

(121) **La proposition s'est fait rejeter par tous les députés* (Gaatone, 1983 : 166)

(122) *Le chien s'est fait donner à manger*

(123) *Le chat s'est fait écraser*

Une *participation* du sujet animé est exigée incluant au minimum sa simple *présence* comme l'indique Bat-Zeev Shyldkrot en parlant de *se voir* : « Ceci n'implique pas nécessairement que le sujet prenne une part active au déroulement de l'action ou du processus décrits par le verbe ; sa simple présence est parfois suffisante » (1981 : 397). Ce point est tacitement défendu par Tasmowski-De Ryck & van Oevelen avec leurs exemples (1987 : 47) où de nouveau, le « # signifie que l'énoncé est peu vraisemblable ou exclu dans le contexte indiqué » (1987 : 55) :

(124) *Et Jules ? – Le pauvre garçon s'est fait rayer de nos listes. #[sic] Il est mort*

(125) *Et Jules ? – Le pauvre garçon a été rayé de nos listes. Il est mort*

(126) *#[sic] La victime n'a pas encore pu se faire interroger. Elle est toujours dans le coma.*

(127) *La victime n'a pas encore pu être interrogée. Elle est toujours dans le coma.*

Dans l'exemple (124), *Jules* ne peut pas *se faire rayer* car il est mort mais il *peut être rayé* puisqu'il est mort. *Jules* n'y participe pas car il n'est même plus présent pour y participer. Dans l'exemple (126), *la victime* est physiquement présente, mais le fait d'être dans un coma l'empêche de participer à une interrogation d'où l'incohérence avec *se faire interroger*. Les exemples (124) et (126) ne posent pourtant pas de problème avec le passif canonique en *être*. Il n'y a donc pas de contrainte de participation pour le passif en *être*.

Une extension de cette contrainte de participation fait qu'une disposition comportementale antérieure du sujet peut justifier le choix de la construction :

(128) *Elle est folle. Elle se fera écraser par le tramway*

(129) **Elle est folle. Elle sera écrasée par le tramway*

(Gatone, 1983 : 165)

(130) *Il s'est fait récompenser (en insistant beaucoup) (Blanche-Benveniste, 2007 : 166)*

La *folie* du sujet dans l'exemple (128) donne une justification pour l'emploi de *se faire écraser*, nuance absente dans l'exemple (129). Semblablement, dans l'exemple (130), *en insistant beaucoup* donne accès à l'agentivité précurseur et préparatoire du sujet afin de réussir à *se faire récompenser*. Le comportement antérieur du sujet animé entrant dans *se faire* + *infinitif* semble donc toujours en cause.

L'agentivité du sujet animé est certainement mise en cause dans le foisonnement de locutions « presque systématiquement orientées vers un sens détrimentif » (Blanche-Benveniste, 2007 : 170) :

(131) *Paul s'est fait clouer le bec / tailler un costume pour l'hiver*

(132) *Julie s'est fait avoir / tirer l'oreille*

Ces locutions véhiculent souvent une nuance que la personne « l'a cherché » ou « l'a mérité » ou au moins « a fait quelque chose pour en arriver là » que cela soit par bêtise ou dû à un comportement.

En plus, les adverbes de « manière » ou d'« intentionnalité » tendent à éclairer l'implication du sujet :

(133) *Il s'est lâchement fait embusquer à l'arrière*

(134) *Il a été lâchement embusqué à l'arrière*

(Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 46)

(135) *Paul s'est fait délibérément arrêter par la police*

(136) *Paul a été délibérément arrêté par la police*

La portée des adverbes avec *se faire* + *infinitif* vise le sujet animé et non l'agent implicite ou explicite du processus. Dans l'exemple (135), *délibérément* renforce le degré d'agentivité de *Paul* là où il porte sur le degré d'agentivité de *la police* dans l'exemple (136). La place de l'adverbe semble cependant empiéter sur la portée de l'agentivité du sujet comme remarque Kupferman (1995 : 74) avec ses exemples suivants :

(137) *Ces pauvres gens se sont fait tuer exprès! Ils n'avaient rien fait pourtant!*

(138) *Il s'est fait embusquer lâchement à l'arrière par son haut-fonctionnaire de père*

S'il s'avère correct que *se faire+infinitif* met en cause l'agentivité préliminaire du sujet animé, on peut attendre que « l'action n'abouti[sse] pas [forcément] à coup sûr » (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 46) :

(139) *Il s'est fait conduire à la gare mais il a très vite changé de destination quand il a vu ce qui s'y passait*

(140) **Il a été conduit à la gare mais il a très vite changé de destination...*

(Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 47)

L'exemple (139) montre que quelqu'un peut *se faire conduire (à la gare)* sans arriver à la destination prévue parce que ce qui est en cause n'est pas l'action aboutie mais « l'instauration d'une situation » (Spang-Hanssen, 1967). Il s'agit donc de cet aspect inchoatif dont Spang-Hanssen parle. Le passif en *être* dans l'exemple (140) semble incapable de véhiculer cette nuance. L'exemple (139) est toutefois peu naturel et l'acceptabilité que l'agentivité préliminaire du sujet animé n'aboutisse pas forcément dépend du verbe :

(141) **Paul s'est fait assassiner mais il est encore vivant*

(142) **Il s'est fait évincer du poste mais il l'a quand même obtenu*

(Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 47)

(143) *? En 2007, Marie s'est fait élire à la présidence mais elle a perdu les élections*

L'agentivité du sujet animé peut néanmoins être doublement marquée. Les noms d'agent, par exemple, fonctionnent comme des capteurs d'action ou de dispositions vers des actions spécifiques.

(144) *Le tueur s'est fait tirer dessus*

(145) *Il s'est fait tirer dessus*

Le nom d'agent *tueur* en (144) (marqué morphologiquement par *-eur*) véhicule tout un mini scénario d'action qui est absent dans l'exemple (145). Du coup, la construction où figure ce type d'agent entre dans la structure d'événement « incitatif ». On conçoit que le *tueur* « l'a cherché » ou qu'il aurait « mérité » de *se faire tirer dessus*. Il s'agit d'un jugement d'appréciation (Culioli, 1999). Une lecture semblable est induite et ceci sans marque d'agent morphologique avec le *gangster* dans l'exemple (95) et le *fameux escroc* dans l'exemple (98) ainsi qu'avec le *boxeur* dans l'exemple (102) et le *tennisman* dans l'exemple (104).

Une autre restriction sur l'emploi de *se faire + infinitif* oblige à ce qu'il y ait un « agent explicite ou implicite » (Gaatone, 1983 : 166) dans le sémantisme global de l'énoncé :

(146) *L'accusé s'est fait condamner* (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 46)

Agent implicite = le juge / le jury

(147) *Il s'est fait reconduire par le secrétaire* (Tasmowski-De Ryck & van Oevelen, 1987 : 45)

Agent explicite = le secrétaire

Se faire + tuer présente toutefois une ambiguïté potentielle :

(148) **Roland s'est fait tuer dans une avalanche* (Gaatone, 1983 : 166)

(149) *Roland s'est fait tuer dans sa maison (par les cambrioleurs)*

L'acceptabilité de l'exemple (148) est incertaine tandis que la plupart des locuteurs natifs l'accepteraient hors contexte. Sous un examen minutieux cependant, nous pouvons identifier pourquoi il devrait être inacceptable. D'abord, il semble inconvenient d'ajouter un complément d'agent :

(150) ?*Roland s'est fait tuer dans une avalanche par son meilleur ami*

Ceci n'est pas contredit par Kupferman avec ses exemples (1995 : 68) :

(151) *Paul s'est fait tuer à la guerre*

(152) **Paul s'est fait tuer dans un accident*

L'acceptabilité de *se faire tuer* repose donc sur la possibilité d'avoir un Agent : « l'accident ne permet pas de restituer un Agent [car] l'argument externe serait une Cause » (1995 : 68). C'est pour cette raison que l'exemple en (148) devrait être non recevable.

Enfin par extension, et comme il a été signalé ci-dessus, des noms représentant un collectif d'êtres animés peuvent facilement entrer dans la construction. On peut trouver des noms collectifs manifestant des états psychologiques humains comme la surprise, le plaisir et l'humiliation (Veacock, 2008 : 16) comme dans l'exemple (153). Et l'on trouve des noms collectifs figurant comme bénéficiaires comme en (154) :

(153) *L'AS Monaco, pourtant favorite, s'est fait surprendre par l'équipe norvégienne du Viking Stavanger (1-0) [...] (L'Equipe On-line 20/10/2005)*

(154) *La commission d'évaluation du Comité international olympique, en visite à New York, s'est fait présenter mercredi le budget du comité de candidature à l'organisation des jeux Olympiques d'été de 2012, obtenant l'assurance que les fonds prévus pour la sécurité, qui ne figurent pas dans ce budget, seraient illimités (L'Equipe On-line 23/02/2005)*

Nous avons essayé de montrer que la construction en *se faire* + *infinitif* nécessite une lecture agentive pour son sujet animé. Comme nous l'avons vu, *se faire* + *infinitif* permet au moins quatre structures d'événement distinctes où le rôle du sujet animé varie en fonction d'un certain nombre de critères participatifs. En combinaison avec les restrictions d'ordre grammaticales et sémantiques, il devient incontournable d'y voir un rôle pragmatique-énonciatif dans la construction par rapport au passif canonique en *être*. Lorsque l'ensemble de ces éléments est pris en compte, une réévaluation de la construction penche en faveur d'une lecture agentive sans que la causativité et la passivité soient totalement rejetées. Les notions de responsabilité, d'intentionnalité, de contrôle, de télélicité restent toujours en cause. Toutefois, ces notions sont périphériques à une agentivité primaire où le sujet animé est construit simplement en tant que faisant quelque chose. Finalement, ces notions viennent renforcer l'agentivité primaire du sujet animé. Il en suit que les pôles de causativité et de passivité doivent être encadrés dans l'agentivité et les valeurs pragmatiques et énonciatives que la construction mobilise.

7 Conclusion

Se faire + *infinitif* est une construction hybride qui permet aux énonciateurs de véhiculer au moins deux sens supplémentaires par rapport au passif en *être*. Lorsqu'elle est employée avec un sujet animé au passé composé, l'énonciateur peut brouiller les rôles thématiques d'*Agent* et de *Patient* qui deviennent ainsi imbriqués et il peut attribuer un degré inhabituel d'*agentivité* à son sujet autrement « passif ». Ce nouveau mode *agentif* ou *participatif* du dit sujet distingue principalement la construction du passif canonique en *être* où le sujet animé se voit attribuer un degré d'implication qui dépasse le cadre d'une simple passivité. Notre analyse a été limitée aux emplois du passé composé de la construction afin de la comparer le plus directement avec celle du passif canonique en *être*. Il s'avère cependant que le passif en *être* n'est pas toujours disponible face aux emplois pleinement causatifs de *se faire* + *infinitif* où le sujet animé est clairement l'instigateur du processus. Dans ce cas de figure, une correspondance avec la construction factitive non pronominale en *faire* + *infinitif* s'avère plus appropriée. Enfin, il s'agit de la façon dont les énonciateurs attribuent l'agentivité aux sujets animés entrants dans la construction. Une étude portant sur *se faire* + *infinitif* avec d'autres temps verbaux ainsi que la nature de la complémentation en *par* et en *de*

permettra de mieux saisir l'ampleur de cette construction et certainement d'autres valeurs pragmatiques et énonciatives.

Références bibliographiques

- Bat-Zeev Shyldkrot, H. (1981). À propos de la forme passive 'se voir + Vinf'. *Folia Linguistica*, 387-407.
- Baudet, S. ; Cordier, F. & François, J. (1997). L'identification des classes de procès en contexte II : étude expérimentale. In François, J. & Denhière, G. (éds.), *Sémantique linguistique et psychologie cognitive, Aspects théoriques et expérimentaux*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 249-282.
- Blanche-Benveniste, C. (2007). Les énoncés à causatifs réfléchis. In Rousseau, A. ; Bottineau, D. & Roulland, D. (éds.), *L'énoncé réfléchi*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 155-173.
- Culioli, A. (1999). *Pour une linguistique de l'énonciation, Formalisation et opérations de repérage, Tome 2*. Paris : Ophrys.
- Damourette, J. & Pichon, E. (1936). *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française, Tome 5*. Paris : Éditions d'Artrey.
- Desclés, J-P. & Guentchéva, Z. (1993). Le passif dans le système des voix du français. *Langages*, 109, 73-102.
- Dubois, J. (1967). *Grammaire structurale du français, Le verbe*. Paris : Librairie Larousse.
- Gaatone, D. (1983). Le désagréable dans la syntaxe. *Revue Romane*, 18 (2), 161-174.
- Kokutani, S. (2005). Sur l'analyse unie de la construction 'se faire + infinitif' en français. In Bat-Zeev Shyldkrot, H. & Le Querler, N. (éds.), *Les Périphrases Verbales, Linguisticae Investigationes, Supplementa 25*, 209-227.
- Kupferman, L. (1995). La construction passive en 'se faire'. *Journal of French Language Studies*, 5, 57-83.
- Labelle, M. (2002). The French non canonical passive in se faire. In Haraguchi, S. ; Bohumil P. & Osamu F. (éds.), *Proceedings of Linguistics and Phonetics 2002*. Tokyo : Charles University Press and Meikai University. Téléchargeable : <http://www.er.uqam.ca/nobel/r32764/ftp/LabelleLP2002.pdf>
- Martin, F. (2002). La construction 'se faire+infinitif' et les verbes psychologiques. In Chuquet, J. & Paillard, M. (éds.), *Morphosyntaxe du lexique 1, Catégorisation et mise en discours, Travaux linguistiques du CERLICO, 15*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 212-241. Téléchargeable : <http://www.fundp.ac.be/pdf/publications/55990.pdf>
- Muller, C. (2002). *Les bases de la syntaxe – syntaxe contrastive, Français – Langues voisines*. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux.
- Spang-Hanssen, E. (1967). Quelques périphrases passives du français moderne. *Actes du 4e Congrès des Romanistes scandinaves dédiés à H. Sten, n° spécial Revue Romane*, 1, 139-147.
- Tasmowski-De Ryck, L. & van Oevelen H. (1987). Le causatif pronominal. *Revue romane*, 22 (1), 40-58.
- Tesnière, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.
- Veacock, C. (2008). Sur le caractère primordial de l'agentivité dans les 'périphrases passives' en *se faire, se laisser, se voir + infinitif*. *Cahiers de l'Association for French Language Studies*, 14.1, 5-23.